

# Une voirie accessible à tous

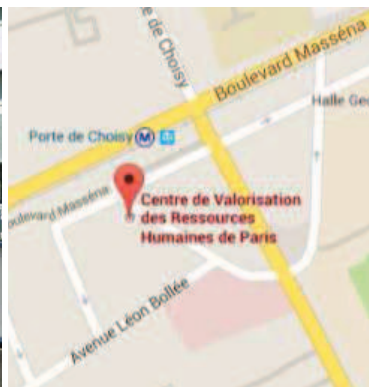
## Boite à outils pour mettre en oeuvre le PAVE

Paris - 22 mars 2016

de 9h00 à 12h30 au CVRH

### Lieu de rencontre

CVRH  
2, Rue Alfred Fouillée  
75013 Paris  
tél. 01 44 06 16 61



Une pièce d'identité est indispensable pour pouvoir accéder aux locaux du CVRH

Accès par la station Porte de Choisy.  
- Métro ligne 7 direction Ivry  
- Tramway ligne 3  
- Bus lignes 183.187

### Frais d'inscription

L'inscription à la journée est gratuite.  
Les frais de déplacement et de cantine sont à la charge des participants ou de leur employeur.

### Modalités d'inscriptions

Par retour de mail en précisant le NOM de chaque participant ainsi que sa fonction

**L'inscription vaut convocation.**

**Date limite d'inscription : le 11 mars 2016**

### Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Dan MAGNAN - Cerema / Dter Île-de-France  
tél. 01 48 38 81 82  
Courriel : dan.magnan@cerema.fr





## La politique d'accessibilité en France

### Les objectifs

La politique d'accessibilité vise plusieurs objectifs :

- adapter progressivement le cadre de vie à l'ensemble de la population, y compris aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, afin de :

- \* leur permettre de participer pleinement à la vie sociale, éducative, culturelle et professionnelle
- \* lutter contre toutes les discriminations, même les plus insoupçonnées
- \* lutter contre l'exclusion, l'isolement et la marginalisation
- \* favoriser l'autonomie des personnes
- \* leur permettre de choisir librement leur lieu et leur mode de vie ;

- s'assurer que la chaîne de déplacements (c'est-à-dire le cadre bâti existant, la voirie, les espaces publics, les transports et leur inter-modalité) est accessible dans toute sa continuité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et, en particulier, au niveau des interfaces des différents maillons ;

- favoriser la mobilité, notamment l'usage de la marche des personnes âgées et des modes de déplacements actifs, pour des raisons de santé publique et de maintien de l'autonomie.

### Les modes d'action privilégiés

La politique d'accessibilité s'appuie sur deux types d'action complémentaires et indispensables :

- profiter de toutes les opportunités qu'offrent les constructions neuves, les nouvelles infrastructures et les réaménagements des espaces publics pour les rendre accessibles dès le départ ;
- examiner le cadre de vie existant pour déterminer les travaux nécessaires afin de l'adapter aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Pour cela, des outils de planification et de programmation ayant pour objectif la mise en accessibilité de la cité doivent être élaborés par de nombreux acteurs :

- les plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) par les communes (ou éventuellement les établissements publics de coopération intercommunale) ;
- les schémas directeurs d'accessibilité des services de transport collectif par les autorités organisatrices des transports ;
- les diagnostics d'accessibilité des établissements recevant du public par les administrations ou les exploitants de ces établissements.

Au-delà de cette obligation de moyens et de cette approche pragmatique d'état des lieux, la politique française d'accessibilité impose également une obligation de résultats. La cité doit être accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite avant une échéance fixée par la loi. Pour atteindre cet objectif, des aménagements doivent être réalisés d'ici 2015 sur les établissements recevant du public et les services de transport collectif.

Enfin, la politique d'accessibilité privilégie le travail de concertation avec tous les acteurs de l'accessibilité, notamment avec les associations de personnes handicapées. Elles sont en effet les plus légitimes et les plus compétentes pour évoquer les difficultés rencontrées, les besoins et les attentes des personnes handicapées. Elles disposent d'une expertise d'usage, une expertise du quotidien.

**87**  
35  
D'ici 2050, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans aura doublé. Une personne sur trois aura plus de 60 ans.  
Source : INSEE Première n°1089, 2006

**87**  
35  
Selon l'enquête Vie quotidienne et Santé menée par l'INSEE en 2007, 35,4 % des Français déclarent avoir des difficultés à accomplir certaines tâches de la vie quotidienne.  
Source : INSEE Première n°1254, 2009



Pour en savoir plus... vous pouvez télécharger les fiches sur le site internet  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-S-informer-.html>

## Programme de la matinée\*

\* sous réserve de modification

9h00	<b>Accueil café</b> <b>Intervention de Laurence DEBRINCAT, STIF / Chef de la division des études générales</b>
9h30	<b>Présentation de l'enquête sur la mobilité des PMR en Île-de-France</b> <b>Christelle PAULO</b> - Chargée de projet <b>STIF - Observatoire de la mobilité en Île-de-France - OMNIL</b>
10h10	<b>Boîte à outils réglementaire et cadre technique</b> <b>André ISLER</b> - Correspondant accessibilité <b>Cerema / Direction territoriale Est</b>
11h	<b>Témoignage sur les difficultés de déplacements dans l'espace public</b> <b>Jean F.</b> - Malvoyant <b>Association Valentin Haüy</b>
11h10	<b>Retours d'expériences</b> <b>Dan MAGNAN</b> - Chargé d'études sécurité des déplacements et partage de la voirie <b>Cerema / Présentation du PAVE de Fontenay-sous-Bois</b> <b>André ISLER</b> - Maire de Guinkirchen <b>Grégory MOORS</b> - Attaché <b>Région Bruxelles-Capitale / service mobilité</b>
12h30	<b>Fin de la matinée</b>

En partenariat avec le STIF



Avec la participation de :

